
L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI,
S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO,
G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY,
C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX
C.PARDO , F.MALARD, M.BOUMIR,

Date de convocation : 04/06/2024

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

C.PARDO donne pouvoir à P.PERSICO
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT
M.BOUMIR donne pouvoir à SDELAVY

**CONTRACTUALISATION 2025 – Sécurisation de la falaise Rue de la Gare –
Phase 2
Délibération N°34/2024**

Monsieur le Maire rappelle que suite à plusieurs signalements de la part d'administrés concernant la chute de pierres dans leur propriété, la Commune a diligenté une étude diagnostique et avant-projet G2 auprès d'un cabinet géotechnique, afin de mesurer la gravité de la situation sur l'année 2023.

L'étude géotechnique a révélé différents points d'instabilités sur la falaise qui ont été catégorisés en 3 classes : chutes de pierres, chutes de blocs et éboulements en masse limitée. L'analyse qualitative des risques et l'approche de terrain ont montré des aléas de rupture modéré à élevé pour les compartiments rocheux identifiés. Une priorisation de travaux est proposée en 2 phases puisque l'ensemble des travaux ne peuvent être réalisés en une seule fois en raison du coût des travaux.

Il rappelle également la délibération N°45/2023 décidant de réaliser les travaux de sécurisation de la phase 2 sur l'année 2025. Les travaux de la phase 1 ont été réalisés en début d'année et suite à ces travaux, le Maître d'œuvre conseille la commune de réaliser les travaux de la phase 2 au plus tôt dû à la forte instabilité d'un rocher.

Il présente un projet en ce sens et explique qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département au titre des Equipements de proximité

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Décide de réaliser les travaux de sécurisation de la falaise Rue de la Gare de la phase 2 et de lancer une procédure MAPA.
- Sollicite une subvention auprès du Département de l'Ain au titre des Equipements de proximité.
- Valide le chiffrage du projet établi comme suit :

| NATURE DES TRAVAUX | MONTANT HT |
|---------------------------------|-------------------|
| Maîtrise d'œuvre | 9 860.00 |
| Travaux de sécurisation Phase 2 | 170 868.50 |
| TOTAL HT | 180 728.50 |

- Approuve le plan de financement suivant pour les travaux :

| Sources | Libellé | Montant HT | Taux |
|-----------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------|
| Département de l'Ain | Equipement de proximité | 54 218.55 | 30% |
| Fonds Barnier | | 90 364.25 | 50% |
| Autofinancement par fonds propres | | 36 145.70 | 20% |
| TOTAL HT | | 180 728.50 | 100% |

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

par Le Maire,
Gaël ALLAIN



C-S Auri
Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 12/06/2024



Le Maire.

C. PARDO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

CONTRACTUALISATION 2025 - SECURISATION DE LA FALAISE RUE DE LA GARE - PHASE 2

Date de transmission de l'acte : 12/06/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 12/06/2024

Numéro de l'acte : 34-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240611-34-2024-DE

Date de décision : 11/06/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions